2025/2

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale
Coordination par Gilles Auzero et Allison Fiorentino

Joël Colonna & Virginie Renaux-Personnic - De l'irrecevabilité de la preuve illicite à la consécration du droit à la preuve en France
Cindy Lhomond - Les modes de preuve issus du pouvoir de surveillance de l'employeur dans la jurisprudence de la Cour EDH : pour un renforcement de l'aptitude à la preuve
Anne-Marie Delagrave & Urwana Coiquaud - Chut ! On vous écoute ! L'enregistrement clandestin des conversations au travail au Québec (Canada)
Melda Sur - La preuve dans la jurisprudence sociale turque
Allison Fiorentino - L'évolution de la jurisprudence sociale belge face aux preuves illicites : de l'exclusion systématique à une approche pragmatique et nuancée
José Luis Gil y Gil - Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale en Espagne
Zina Yacoub - Les écarts entre la loi et la jurisprudence sur la preuve de la relation de travail en Algérie

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

Commentaire

Hélène Payancé - Suppression de l'obligation d'entrée régulière des enfants pour bénéficier des allocations familiales. CJUE, 5e chambre, 19 décembre 2024, aff. C-664-23, Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine c/ TX
María Gorrochategui Polo - Le droit de négociation collective dans le système interaméricain des droits de l'homme : De nouvelles perspectives de protection

Actualités

Elena Sychenko - Observations finales du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels adoptées en 2024 sur les entreprises et les droits de l'homme (ONU)
Baptiste Delmas - Quelle action normative attendre de l'Organisation internationale du Travail pour garantir un travail décent dans l'économie de plateforme ? (OIT)

LITTÉRATURE DE DROIT COMPARÉ

Catalina Smintinica & Giulia Marchi - La nécessité d'une protection accrue des travailleurs face aux transitions industrielles. Vue d'ensemble 2021-2023

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

Barbara Palli - Nicolas Bueno, Beryl ter Haas & Nuna Zedic (eds.), *Labour law Utopias, Post-growth, post-productive work approaches*, Oxford University Press, 2024
Jean-Pierre Laborde - Marcel Zernikow, *Les règles de conflit de lois confrontées au marché intérieur, Étude en droit international privé européen du travail*, L'Harmattan, 2024
Hugo Barretto - Armin von Bogdandy, Mariela Morales Antoniazzi, Humberto Villasmil Prieto, Franz Christinan Ebert & Ricardo Buendía Esteban (coord.), La dimensión laboral del constitucionalismo transformador en América Latina. Construcción de un ius commune, Ed. Uniandes, Max Plank Institute for Comparative Public Law and International Law, Deutsche Forschungsgemeinschaft, 2024

COMPTRASEC - UMR 5114 - CNRS - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

Revue de Droit Comparé du Travail et de la Sécurité Sociale

Membres du Conseil scientifique

N. Aliprantis (Grèce), G.-G. Balandi (Italie), U. Becker (Allemagne), U. Carabelli (Italie), J. Carby-Hall (Royaume-Uni), A. Cissé Niang (Sénégal), L. Compa (États-Unis), W. Däubler (Allemagne), P. Davies (Royaume-Uni), M. Dispersyn (Belgique), S. Gamonal C. (Chili), A. O. Goldin (Argentine), Z. Góral (Pologne), M. Iwamura (Japon), J.-C. Javillier (France), P. Koncar (Slovénie), M. Nasr-Eddine Koriche (Algérie), A.-M. Laflamme (Canada), R. Le Roux (Afrique du Sud), A. Lyon-Caen (France), A. Monteíro Fernandes (Portugal), A. Montoya Melgar (Espagne), A. Neal (Royaume-Uni), R. Owens (Australie), C. Papadimitriou (Grèce), P.-G. Pougoué (Cameroun), M. Rodríguez-Piñero (Espagne), J.-M. Servais (Belgique), A. Supiot (France), M. Sur (Turquie), G. Trudeau (Canada), C. Vargha (Bureau international du Travail), M. Weiss (Allemagne), A. Zheng (Chine).

Directeur de la publication

Philippe Martin, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédactrice en Chef

Isabelle Daugareilh, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Rédacteur en Chef adjoint

Alexandre Charbonneau, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Chargée d'édition

Mathilde Nicoli, COMPTRASEC (UMR CNRS 5114), Université de Bordeaux.

Mise en page

Corinne Blazquez, Maison des Sciences Humaines de Bordeaux (MSHBx/UAR 2004).

Membres du Comité éditorial

Pablo Arellano Ortiz (Organisation Internationale du Travail - Université Pontifica de Valparaiso PUCV - Chili), Jérôme Porta (COMPTRASEC - Université de Bordeaux - France), Eri Kasagi (CNRS - Université de Tokyo - Japon), Risa L. Lieberwitz (Université de Cornell – États-Unis), Pascale Lorber (Université de Leicester - Royaume-Uni), Yuki Sekine (Université de Kobé - Japon), Achim Seifert (Université Friedrich Schiller de Iéna – Allemagne) et Ousmane O. Sidibé (Mali).

Correspondants du réseau d'Actualités juridiques internationales

■ **Afriques :** D. Collier-Reed (Afrique du Sud), C. Boukli-Hacène et Z. Yacoub (Algérie), B. Millefort Quenum et G. Makoudote (Bénin), E. Tapsoba et H. Traoré (Burkina-Faso), V. Yenpelda (Cameroun), U. Seri (Côte d'Ivoire), C. Nyngone Mayaza (Gabon), S. Ondze (République du Congo - Congo Brazzaville), L. Lurie et E. Edo (Israël), M. B. Niang et M. Gaye (Sénégal), N. Mzid et K. Baklouti (Tunisie).
■ **Amériques :** D. Ledesma Iturbide et J. P. Mugnolo (Argentine), A. V. Moreira Gomes, S. Machado et J. Sarmento Barra (Brésil), R.-C. Drouin, L. Lamarche et G. Trudeau (Canada), A. Ahumada Salvoest et S. Gamonal C. (Chili), K. Hartmann Cortes et V. Tobon Perilla (Colombie), R. L. Lieberwitz et R. Garcia (États-Unis), G. Mendizábal Bermúdez et E. López Pérez (Mexique), M. K. Garcia Landaburu et G. Boza Pró (Pérou), H. Fernández Brignoni et H. Barretto Ghione (Uruguay).
■ **Asie-Océanie :** D. Tracey (Australie), A. Zheng (Chine), J. Park et I. Dahea Lee (Corée du Sud), S. Dake, M. Iwamura, E. Kasagi, H. Nagano, Y. Sekine et Y. Shibata (Japon).
■ **Europe :** U. Becker et J. Brockmann (Allemagne), V. De Greef (Belgique), A. Mileva et Y. Genova (Bulgarie), C. Jacqueson (Danemark), F. Fernández Prol (Espagne), E. Serebryakova et A. Alexandrova (Fédération de Russie), P. Fleury, M. Labarthe, P. Vanpeene et M. Ribeyrol-Subrenat (France), C. Papadimitriou et A. Stergiou (Grèce), Z. Petrovics (Hongrie), C. Murphy et L. Ryan (Irlande), A. Mattei et S. Nadalet (Italie), B. Bubilaityte Martisiene et G. Tamašauskaitė (Lituanie), N. Gundt et S. Montebovi (Pays-Bas), A. Musiała (Pologne), T. Coelho Moreira et A. Monteiro Fernandes (Portugal), M. Stefko (République Tchèque), F. Rosioru (Roumanie), J. Carby-Hall et P. Lorber (Royaume-Uni), F. Bojić et L. Kovačević (Serbie), S. Bagari et B. Kresal (Slovénie), P. Ramsjö (Suède), J.-P. Dunand et A.-S. Dupont (Suisse), K. Doğan Yenisey et M. Sur (Turquie).

REVUE

2025/2

DE DROIT COMPARÉ DU TRAVAIL ET DE LA SÉCURITÉ SOCIALE

REVUE SOUTENUE PAR L'INSTITUT DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DU CNRS

COMPTRASEC - UMR 5114 - CNRS - UNIVERSITÉ DE BORDEAUX

International Association of Labour Law Journals - IALLJ

La **Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale** est membre de l'*International Association of Labour Law Journals*, réseau d'échange de publications, d'idées, de développements juridiques et économiques.

Les autres membres de l'association sont :

Análisis Laboral (Pérou)
Arbeit und Recht (Allemagne)
Australian Journal of Labor Law (Australie)
Bulletin on Comparative Labour Relations (Belgique)
Canadian Labour and Employment Law Journal (Canada)
Comparative Labor Law & Policy Journal (États-Unis)
Derecho de las Relaciones Laborales (Espagne)
Diritto delle Relazioni Industriali (Italie)
Diritti lavori mercati (Italie)
E-journal of International and Comparative Labour Studies (Italie)
Employees & Employers – Labour Law and Social Security Review : Delavci in delodajalci (Slovénie)
Europäische Zeitschrift für Arbeitsrecht : EuZA (Allemagne)
European Labour Law Journal (Belgique)
Giornale di Diritto del lavoro e relazioni industriali (Italie)
Industrial Law Journal (Royaume-Uni)
Industrial Law Journal (Afrique du Sud)
International Journal of Comparative Labour Law and Industrial Relations (Pays-Bas)
International Labour Review (ILR)
Japan Labor Review (Japon)
Labour and Social Law (Biélorussie)
Labour Society and Law (Israël)
La Rivista Giuridica del Lavoro e della Previdenza Sociale – RGL (Italie)
Lavoro e Diritto (Italie)
Pécs Labor Law Review (Hongrie)
Revista de Derecho Social (Espagne)
Revue de Droit comparé du travail et de la sécurité sociale (France)
Revue de Droit du Travail (France)
Rivista giuridica del lavoro e della sicurezza sociale (Italie)
Russian Yearbook of Labour Law (Russie)
Temas Laborales (Espagne)
Zeitschrift für ausländisches und internationales Arbeits - und Sozialrecht (Allemagne)

SOMMAIRE 2025/2

JURISPRUDENCE SOCIALE COMPARÉE

Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale
Coordination par Gilles Auzero et Allison Fiorentino

p. 6 **Gilles Auzero & Allison Fiorentino**
Introduction

p. 10 **Joël Colonna & Virginie Renaux-Personnic**
De l'irrecevabilité de la preuve illicite à la consécration du droit à la preuve en France

p. 20 **Cindy Lhomond**
Les modes de preuve issus du pouvoir de surveillance de l'employeur dans la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme : pour un renforcement de l'aptitude à la preuve

p. 28 **Anne-Marie Delagrave & Urwana Coiquaud**
Chut ! On vous écoute ! L'enregistrement clandestin des conversations au travail au Québec (Canada)

p. 38 **Melda Sur**
La preuve dans la jurisprudence sociale turque

p. 48 **Allison Fiorentino**
L'évolution de la jurisprudence sociale belge face aux preuves illicites : de l'exclusion systématique à une approche pragmatique et nuancée

p. 58 **José Luis Gil**
Les modes de preuve dans la jurisprudence sociale en Espagne

p. 68 **Zina Yacoub**
Les écarts entre la loi et la jurisprudence sur la preuve de la relation de travail en Algérie

JURISPRUDENCE SOCIALE INTERNATIONALE

COMMENTAIRES

p. 80 **Hélène Payancé**
Suppression de l'obligation d'entrée régulière des enfants pour bénéficier des allocations familiales. CJUE, 5e chambre, 19 décembre 2024, aff. C-664-23, *Caisse d'allocations familiales des Hauts-de-Seine c/ TX*

p. 86 **María Gorrochategui Polo**
Le droit de négociation collective dans le système interaméricain des droits de l'homme : De nouvelles perspectives de protection

SOMMAIRE 2025/2

ACTUALITÉS

p. 94 **Elena Sychenko ~ ONU** - Observations finales du Comité des droits de l'homme et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels adoptées en 2024 sur les entreprises et les droits de l'homme

p. 100 **Baptiste Delmas ~ OIT** - Quelle action normative attendre de l'Organisation internationale du Travail pour garantir un travail décent dans l'économie de plateforme ?

LITTÉRATURE DE DROIT COMPARÉ

p. 108 **Catalina Smintinica & Giulia Marchi**
La nécessité d'une protection accrue des travailleurs face aux transitions industrielles. Vue d'ensemble 2021-2023

CHRONIQUE BIBLIOGRAPHIQUE

p. 140 **Barbara Palli**
Nicolas Bueno, Beryl ter Haas & Nuna Zedic (eds.), *Labour Law Utopias: Post-Growth & Post-Productive Work Approaches*, Oxford University Press, 2024

p. 146 **Jean-Pierre Laborde**
Marcel Zernikow, *Les règles de conflit de lois confrontées au marché intérieur, Étude en droit international privé européen du travail*, L'Harmattan, 2024

p. 150 **Hugo Barretto**
Armin von Bogdandy, Mariela Morales Antoniazzi, Humberto Villasmil Prieto, Franz Christinan Ebert & Ricardo Buendía Esteban (coord.), *La dimensión laboral del constitucionalismo transformador en América Latina. Construcción de un ius commune*, Ed. Uniandes, Max Plank Institute for Comparative Public Law and International Law, Deutsche Forschungsgemeinschaft, 2024

BARBARA PALLI
Maître de conférences HDR, Université de Lorraine

NICOLAS BUENO, BERYL TER HAAR ET NUNA ZEKIĆ (EDS.)

LABOUR LAW UTOPIAS: POST-GROWTH AND POST-PRODUCTIVE WORK APPROACHES

Préface de R. Dukes, Oxford University Press, 2024, 289 p.

Voilà un ouvrage collectif qui mérite qu'on lui consacre à la fois du temps et de l'attention. Un ouvrage innovant par la méthode **(I)**, l'objet **(II)** et le contenu **(III)**.

I – LE CARACTÈRE INNOVANT DE L'OUVRAGE EN TERMES DE MÉTHODE

Comme l'avouent ses initiateurs, l'idée de cet ouvrage est venue lors d'une conférence de l'ONU sur la réglementation du travail décent qui a eu lieu en 2019. Ils ont ainsi lancé un appel à contributions en vue de constituer un panel pour la 5e conférence du *Labour Law Research Network* qui a eu lieu à Varsovie en juin 2021. C'est depuis ce moment que ce projet scientifique, devenu éditorial, a suscité de vifs débats, d'abord auprès d'un auditoire de spécialistes, puis auprès d'un lectorat pour le moins intrigué par l'audace de la démarche.

En effet, au lieu de sélectionner, comme il se fait fréquemment, des collègues dont ils connaissaient le positionnement théorique ainsi que les thématiques de recherche, Nicolas Bueno, Beryl ter Haar et Nuna Zekić ont laissé une place au « hasard » des soumissions... Ayant reçu une multitude de propositions, ils ont fini par sélectionner un certain nombre de papiers en tenant compte principalement de leur approche post-productiviste et post-croissance. Cette méthode a permis de constituer une équipe de chercheurs assez resserrée avec une répartition géographique équilibrée entre le Nord et le Sud. En effet, le résultat final inclut des contributeurs d'Israël, d'Inde, du Brésil, du Chili, d'Australie et du Canada, en plus des contributions européennes (belge, française, hollandaise, polonaise, suissesse, italienne). Il évite de cette manière le reproche souvent formulé, qui consiste à dire qu'une problématique globale est transformée en une discussion européanocentrée.

La méthode est également innovante, et cela n'est pas négligeable, dans la mesure où l'ouvrage est disponible gratuitement en ligne, en accès ouvert, au site des Éditions universitaires d'Oxford, ce qui participe sans doute à sa large diffusion.

II – LE CARACTÈRE INNOVANT EN TERMES D'OBJECTIFS ÉPISTÉMOLOGIQUES

L'ouvrage commence par la définition des termes du débat et notamment par une définition des « utopies » qui sont présentées ici comme « une méthode de travail » (Chapitre 1, N. Bueno, B. ter Haar, N. Zekić, « Labour Law Beyond Growth and Productivism: An Introduction »). Il s'agissait ainsi pour les auteurs de ces treize contributions originales d'imaginer des « utopies », c'est-à-dire des évolutions futures possibles du droit du travail et de la sécurité sociale qui seraient en mesure, tout en s'affranchissant de l'existant, d'accompagner les solutions proposées par les théories socio-économiques post-productivistes et post-croissance aux problèmes socio-économiques et environnementaux actuels.

En effet, face à l'explosion de la pauvreté et des inégalités, à une pénurie de l'emploi salarié supposée accentuée par les nouvelles technologies et l'intelligence artificielle (IA), ainsi que face au constat des limites planétaires et l'urgence climatique, il convenait d'envisager des scénarios alternatifs à celui de la croissance infinie et surtout d'interroger la contribution du droit social à la réalisation d'un nouveau paradigme fondé sur l'absence de croissance où le concept « travail » inclurait des formes d'activité dépourvues de valeur marchande, mais socialement importantes.

Voilà une question prospective présentant grand intérêt. Si on admet que le paradigme libéral et néolibéral fondé sur une croissance exponentielle pourrait par la force des choses céder sa place à un modèle de décroissance, anthropocentrique et fondé sur le principe de la soutenabilité, quelles seraient les réformes du droit du travail et de la sécurité sociale qui seraient nécessaires pour le soutenir juridiquement ?

Bien que le recours au concept de l'utopie soit risqué, dans la mesure où il jette d'entrée de jeu un doute sur le caractère réaliste des propositions qui sont faites, ces quelques chapitres ont le mérite d'envisager des systèmes normatifs qui n'existent pas encore. En effet, les propositions faites par les différents auteurs ne manquent pas d'audace et pourtant, au fur et à mesure qu'elles sont déployées, on découvre que tout n'est pas qu'utopie. Dans différents systèmes juridiques, il y aurait déjà des normes du travail qui répondent au projet d'une société et d'une économie soutenable et anthropocentrée (Chapitre 13, E. Dermine, D. Dumont, « Conclusion: Utopias for an Ecological Social Law and How to Get There »).

III – LES CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES MISES EN COHÉRENCE

Une fois les termes du débat posés, le Chapitre 2 s'attèle à démontrer l'importance et la pertinence des utopies en et pour le droit. L'auteur, Brian Langille, avoue volontiers que les utopies constituent un rêve, celui d'un monde idéal, sans inégalité ni pauvreté. Elles ont donc la particularité de se nicher quelque part dans notre esprit sans qu'elles ne soient nécessairement réalisables. Il est toutefois important, selon lui, d'entreprendre ce voyage imaginaire qui nous permettrait de les traduire juridiquement, de leur offrir ainsi une traduction dans le langage normatif (Chapitre 2, B. Langille, « The Coast of (Labour Law's) Utopia »).

Beryl ter Haar montre ensuite comment certains économistes se sont progressivement éloignés du paradigme de la croissance infinie pour s'approcher du paradigme du bien-être social et environnemental. Elle décrit ainsi les principes fondamentaux, les fonctions et la structure de ce nouveau paradigme tout en le comparant avec les paradigmes social de marché et néolibéral. Elle conclut que le paradigme du bien-être social et environnemental est anthropocentré (*human centered*), poursuit des objectifs tels que la justice sociale et écologique, et a des fonctions, notamment distributive, facilitatrice et permissive (*enabaling*), ce qui permet à l'auteure d'établir ses contours et sa structure (Chapitre 3, B. ter Haar, « Economic Paradigm Shifts for Labour law »).

Nuna Zekić explore dans le chapitre suivant la possibilité d'un droit social de la « décroissance », qui serait selon l'auteure obligatoirement associé à l'élargissement du concept « travail » pour inclure, en plus du travail « productif », toute activité, y compris non-productive, qui aurait du sens (*meaningful work*), notamment un sens social tel que le *care*, le travail associatif ou communautaire. Or, évidemment, une conception élargie du travail, dissociée de l'emploi productif, suppose selon l'auteure une réforme des systèmes de sécurité sociale, qui ne seraient plus fondés sur le travail productif (Chapitre 4, N. Zekić, « Labour Law for Degrowth and Meaningful Work »).

Rodrigo Carelli examine, quant à lui, les conditions d'un droit social écologique. Selon lui, ce droit doit être nécessairement universel, ce qui devrait influer, entre autres, sur la structure et la composition tripartite de l'Organisation internationale du Travail (OIT). Celle-ci devrait désormais inclure les représentants du mouvement écologiste. Tout comme Zekić, Carelli insiste sur le fait que l'avènement d'un droit social écologique annihilerait la pertinence des distinctions entre travail salarié et indépendant, formel et informel, puisque les bénéficiaires de ce nouveau droit social seraient tous ceux qui fournissent un travail qui a du sens (Chapitre 5, R. Carelli, « First Lines for an Ecological Labour Law: A Social Utopia for the Anthropocene »).

Surya Deva et Pushkar Anand préviennent toutefois qu'en raison de la mondialisation, le scénario de la décroissance, davantage populaire dans les pays du Nord, risquerait d'affecter diversement les pays du Sud – déjà très impactés par la colonisation, les chaînes d'approvisionnement globalisées et les injustices historiques basées sur le déséquilibre de pouvoir entre le Nord et le Sud. C'est pourquoi, selon ces auteurs, le scénario de la décroissance devrait être aménagé et temporisé pour les pays en voie de développement pour éviter qu'il ne conduise à de nouvelles injustices (Chapitre 6, S. Deva, P. Anand, « A Global South Perspective on Labour Rights and Supply Chains for a Post-Growth World »).

Pour Nicolas Bueno, le travail n'a pas seulement la valeur que lui attribue le marché. Il a également, voire surtout, une valeur sociétale. Il est ainsi regrettable selon cet auteur que des compétences et des ressources humaines soient gaspillées lorsque les individus ne parviennent pas (pour des raisons principalement économiques) à assurer des fonctions socialement utiles alors qu'ils sont obligés de saisir n'importe quelle opportunité d'emploi proposé par le marché. Étant donné que le travail peut affecter positivement ou négativement les personnes et l'environnement, le travail socialement utile serait ainsi encouragé, alors que le travail socialement néfaste serait nécessairement découragé, voire interdit (Chapitre 7, N. Bueno, « The Value of Work in Labour Law »).

Avec Paolo Tomassetti, nous entrons dans la vraie utopie des « biens communs collaboratifs », que l'auteur propose de substituer à la division classique entre le privé et le public, entre le marché et l'État. Les biens communs collaboratifs ne sont compatibles, selon lui, qu'avec les formes de travail non-marchand dans lesquelles les relations sociales et les valeurs prévalent sur les intérêts matériels. Contrairement à la division capitaliste du travail, l'impulsion qui pousse les parties à une action collective visant à protéger un bien communautaire n'est pas basée sur des intérêts économiques conflictuels, mais sur la réciprocité, la solidarité et la sociabilité. Et l'auteur conclut que « le droit du travail classique a peu de chances d'atterrir dans le non-lieu des biens communs », ce qui implique la déconstruction totale du droit du travail actuel avant sa reconstruction sous la matrice d'un bien commun (Chapitre 8, P. Tomassetti, « Labour and the Utopia of the Commons »).

Rafael Encinas de Muñagorri mène son analyse des utopies à partir des « besoins essentiels » et s'intéresse ainsi au travail de soins (*care*), travail fortement sous-évalué par le marché, axé sur la productivité, et ce malgré le caractère largement incontesté de sa valeur sociétale. En adoptant l'idéal d'une société du bien-être, Encinas de Muñagorri explore la manière dont les systèmes de droit social peuvent être adaptés pour protéger le travail de soins, qu'il soit rémunéré ou non, pour sa valeur sociétale intrinsèque (Chapitre 9, R. Encinas de Muñagorri, « Labour Law for Care and Wellbeing »).

Quant à Einat Albin, elle montre comment le droit de propriété et le productivisme influent sur le rôle de la technologie par rapport au travail. Pour changer le scenario dystopique d'un nouvel asservissement de l'humain à la machine au profit des intérêts privés, elle propose un renouveau du droit du travail dans lequel la technologie jouerait un rôle d'accommodement, similaire à l'obligation d'un employeur de fournir des aménagements raisonnables aux travailleurs handicapés. Ainsi, au lieu de servir les intérêts du productivisme, la technologie serait amenée à répondre aux besoins et au bien-être des travailleurs. Elle contribuerait ainsi à l'amélioration des relations de travail au lieu de les détériorer (Chapitre 10, E. Albin, « Channelling Technologies to Benefit Employees via Labour Law »).

Alors que les utopies précédentes sont principalement basées sur une approche post-productiviste du travail, Alexander De Becker et Flore Claus adoptent une approche plus radicale dans la mesure où il s'agit d'une approche post-travail. Ils explorent ainsi des pistes pour passer d'un droit au travail à une liberté de ne pas travailler, couplée d'un droit à la paresse. Et ces auteurs expliquent que le droit à la paresse se distingue du droit au loisir car il ne s'agit pas d'un temps de récupération du travail, mais d'un droit à ne pas travailler. Selon De Becker et Claus, pour y parvenir, il faut rompre le lien entre le travail et la sécurité sociale, en introduisant un revenu de base universel. Ce revenu libérerait l'Homme de la nécessité de travailler, et par conséquent, du risque d'exploitation (Chapitre 11, A. De Becker, F. Claus, « Social Security and the Right to Laziness Beyond just Basic Income »).

Justement, sur la question de l'exploitation, Sergio Gamonal C. développe l'utopie d'un droit du travail qui ne serait pas fondé sur les rapports de domination et suggère d'étendre cette vision utopique à tous ceux qui travaillent pour le compte d'autrui, c'est-à-dire aussi bien aux travailleurs subordonnés, qu'aux migrants, en passant par les travailleurs domestiques, les prisonniers, les travailleurs formels et informels et les travailleurs du secteur des soins, qu'ils soient rémunérés ou non. L'auteur suggère que l'annulation des rapports de domination nécessite la compréhension des relations de pouvoir, et qu'un point de départ pour y parvenir serait de démocratiser les environnements de travail par le biais des droits du travail, tels que la liberté d'association et le droit de grève (Chapitre 12, S. Gamonal C., « Utopia, Power, and Free Labour »).

L'ouvrage se termine par les propos conclusifs d'Élise Dermine et Daniel Dumont qui examinent une question cruciale qui est de savoir comment passer des Utopies ici décrites à la réalité d'un droit à la fois social et écologique. Pour y parvenir, les auteurs proposent comme principe directeur l'introduction d'un droit à un travail « utile » d'un point de vue social et environnemental. Ils poursuivent leur réflexion en montrant comment le droit social peut, et commence déjà, à valoriser les activités utiles d'un point de vue social et environnemental (Chapitre 13, E. Dermine, D. Dumont, « Conclusion, Utopias for an Ecological Social Law and How to Get There »).

Nous avons envie d'ajouter que malgré quelques divergences d'opinion entre les auteurs, qui apparaissent ici et là en filigrane, et le caractère parfois véritablement utopique de certaines propositions qui y sont faites, cet ouvrage propose une vision globalement cohérente d'un futur droit social, et ce malgré son caractère collectif. Il offre par ailleurs de véritables pistes d'action en faveur d'un droit social écologique post-productiviste, ce qui est fort appréciable, voire enthousiasmant, quand on pense aux idées dystopiques du discours ambiant.